

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_043

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise BENEDETTI GUELPA en date du 27 février 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux sur réseaux EU, AEP et réseaux secs,  
Rue du Château (au niveau du carrefour avec la Rue de la Croix).

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, Il y aura un rétrécissement au niveau du carrefour de la Rue du Château, la vitesse sera limitée à 30km/h et la circulation se fera par sens prioritaire en fonction de l'avancement du chantier – l'accès riverains sera maintenu dans la mesure du possible et l'accès piétons sera maintenu – **Durée des travaux jusqu'au Dimanche 13 Avril 2025.**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire.

A Scionzier, le 27/02/2025



Le Maire  
Sandrine PIERRE